



Communiqué de presse du vendredi 29 janvier 2016

GAZ DE SCHISTE : COLERE DES SENATEURS

JACQUES GENEST
SÉNATEUR DE L'ARDÈCHE
MAIRE DE COUCOURON

MATHIEU DARNAUD
SÉNATEUR DE L'ARDÈCHE
MAIRE DE
GUILHERAND-GRANGES

C'est avec un sentiment de colère que les Sénateurs de l'Ardèche, Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST, ont pris connaissance de la décision du 28 janvier du tribunal de Cergy-Pontoise. Ce dernier vient d'annuler l'abrogation du permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis de Montélimar » sur les gaz de schiste.

Pour rendre cette décision les juges se sont basés sur les affirmations du groupe Total de ne plus recourir à la méthode de la fracturation hydraulique.

Mais, ici, il ne s'agit pas de l'emploi de telle ou telle méthode d'extraction, il s'agit de la volonté des citoyens et des élus de préserver le cadre de vie et l'environnement de l'Ardèche. Le Sénateur DARNAUD, s'exprimant au nom des Sénateurs de l'Ardèche, l'avait d'ailleurs parfaitement rappelé dans son intervention à la tribune du Sénat dans la nuit du 18 au 19 février 2015 « *Les risques sont immenses pour un territoire dont le milieu souterrain est fragile. Trop d'interconnexions existent entre l'eau de surface utilisée pour le thermalisme, les activités agricoles, viticoles et touristiques.... Imaginez la perte pour un Département comme l'Ardèche, qui tire principalement ses ressources de ses produits agricoles et de la mise en valeur de son environnement !* ».

Devant cette situation les deux Sénateurs de l'Ardèche, Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST feront obstacle par tout moyen et demandent instamment au gouvernement et plus particulièrement à Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie de prendre toutes les mesures nécessaires à **l'abrogation définitive et sans condition de l'ensemble des permis d'exploiter portant sur le gaz de schiste.**